

**PROCEDURE D’AFFECTATION APRES EN 3ème PREPA METIERS**

Rentrée scolaire : septembre 2019

Votre enfant est scolarisé(e) dans collège public ou privé sous contrat de l’Académie

**APRES LA QUATRIEME**

Le chef d’établissement dans lequel est scolarisé votre enfant vous remettra un dossier de candidature à compléter et à lui remettre.

Ce dossier sera transmis au Rectorat de Guyane (SAIO / MLDS) pour la commission académique.

Les résultats seront disponibles **dans les collèges***,*

**à partir du 28 juin 2019**